



Procès-verbal du conseil municipal du 24 février 2023 à 20h00

Présents : Laura CATRY (maire), Matthieu GRISVARD (1^{er} adjoint), Thierry BOUVIER (2^{ème} adjoint), Michaël HUEBER (3^{ème} adjoint), Laury FARINACCIO, Stéphanie D'AMIENS, Edith FARINACCIO, Julie PAJOT, Christophe COUTURIER
Absente excusée : Gisèle MICHELIN

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance : Laura CATRY
2. Approbation du PV du 20 janvier 2023
3. Délibération 1 : Passage en M57 au 1^{er} janvier 2024
Michaël HUEBER présente : Actuellement, nous suivons le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M14. Or nous devons adopter par délibération de nouvelles exigences comptables, qui seront obligatoires et applicables à partir de janvier 2024 à savoir la M57.
Après lecture de la délibération, Madame CATRY invite les conseillers à voter :
9 voix pour, la délibération est adoptée à l'unanimité des présents.
4. Délibération 2 : Création du n° 3 rue du Château
Après avoir rappelé qu'une demande doit être faite en mairie pour tout nouveau numéro de rue, Laura CATRY présente : Nous devons créer une adresse pour un ensemble de parcelles afin que cette adresse soit inscrite sur le cadastre. Il s'agit des parcelles D59, D60, D220, D221.
La mairesse invite les conseillers à voter pour la création du numéro 3 rue du Château dans le hameau du Bout du Bois.
9 voix pour, la délibération est adoptée à l'unanimité des présents.
5. Délibération 3 : Adhésion des Communautés de Communes du Clermontois et du Pays de Valois au SE 60.
Laura CATRY présente : La commune de Montjavoult est adhérente au Syndicat de l'Energie de l'Oise, SE60 auquel la commune a transféré sa compétence « Maitrise de la demande en Energie et Energie renouvelables (hors travaux). Ainsi quand une nouvelle demande d'adhésion se présente, la majorité des membres du syndicat doit se prononcer pour donner son accord.
Lecture faite de la délibération, après discussion du conseil Madame la Maire invite les conseillers à se prononcer pour l'adhésion au SE60 de la Communauté de Communes du Clermontois ainsi que la Communauté de Communes du Pays de Valois.
8 voix pour et 1 abstention, la délibération est adoptée.
Le conseil note que SE60 devra embaucher de nouveaux ingénieurs en électricité afin de répondre aux besoins des nombreux membres du Syndicat.
6. Délibération 4 : Remboursement d'un élu pour l'achat des œufs de Pâques
Laura CATRY présente : afin d'organiser au mieux les traditionnelles festivités communales de Pâques, suite à la réunion de la commission au sujet du bilan des festivités, une conseillère a acheté de faux œufs qui pourront attendre d'être découverts par les enfants sous le soleil, et être réutilisés les années suivantes. Le montant avancé par la conseillère est de 63,42 euros. Je vous prie de vous prononcer pour le remboursement de cette somme par la commune.
9 votes pour, le remboursement est accepté à l'unanimité des présents.
7. Délibération 5 : Convention gestion des hydrants :
M. Matthieu GRISVARD présente : L'entretien des hydrants est à la charge des communes. Les hydrants sont les bouches à incendie. L'entreprise prestataire, Véolia, propose le renouvellement de la convention d'entretien pour 5 ans. Il faut choisir entre 3 options d'entretien des 15 hydrants communaux :
1 : Contrôle : 450€/an
2 : Contrôle et entretien : 1200€
3 : Contrôle, entretien et renouvellement 2250€

Après discussion, M. Grisvard propose de voter pour l'option 2 soit celle à 80 euros/ an par hydrant.
9 voix pour. La délibération est adoptée à l'unanimité des présents
8. Délibération 6 : Dépenses d'investissement 2023
Mme CATRY présente : afin de régler les factures des investissements programmés sur le budget de 2022 et ce avant le vote du budget 2023, nous devons délibérer, c'est la règle, afin de mettre moins de 25 % (soit moins de 22482,50 €) du budget de l'investissement 2022 à disposition de notre budget 2023
Il s'agit de payer les terrains de Valécourt, le reliquat de la facture pour le grillage anti-pigeon du clocher et le défibrillateur. Je vous demande ainsi de débloquer 7504,48 euros en votant pour cette proposition.
9 voix pour, cette proposition est adoptée à l'unanimité des présents.
9. Demande de contrepartie de la part du propriétaire de la parcelle sur laquelle sera installée la réserve défense Incendie au Bout du Bois.
Laura CATRY expose : lors du premier rendez-vous chez le notaire en vue d'une future signature de convention de servitude perpétuelle entre la commune et le propriétaire de la parcelle où sera installée la réserve d'eau pour la sécurité incendie du hameau du Bout du Bois, le propriétaire a mentionné que du fait qu'il permettait à la commune de faire des économies en gardant sur son terrain la terre issue du trou qui recevra la réserve de 120 m3 ainsi que les souches, il souhaite qu'en contrepartie la commune l'aide financièrement dans son projet de réalisation d'une allée sur son terrain afin de modifier l'accès à sa propriété.
J'ai donc demandé plusieurs nouveaux devis à l'entreprise de terrassement :
L'un pour le chantier « préparation du terrain pour la cuve avec évacuation de la terre et des souches » qui montre une différence de 7000 euros avec le 1^{er} devis « chantier sans évacuation de la terre et des souches » soit autant d'économie pour la commune.
L'autre pour évaluer le chantier pour la réalisation de l'allée par le propriétaire.
Je ne sais pas encore ce que nous demande précisément le propriétaire mais je vous informe de la situation en cours.

Après avoir pris connaissance des devis Julie PAJOT précise que le surcoût n'est pas prévu dans la demande de subventions donc ce sera à la charge de la commune. Il faudra négocier avec le propriétaire.

Mme CATRY ajoute que le propriétaire est d'accord pour que la clôture de son terrain soit déplacée derrière la réserve à incendie afin que les pompiers puissent stationner sur ce terrain réservé en bord de voirie et que l'accès à la cuve pour l'entretien soit plus simple.

Pour finir Mme CATRY précise ce qui est à la charge de la commune :

L'étude du sol, la délimitation par le géomètre (900 euros), les frais de notaire et la clôture sur 20 mètres.

Un prochain rendez-vous est prévu avec le propriétaire.

Matthieu GRISVARD : oui, et nous avons autre chose à lui demander.

10. Calendrier des travaux SE 60 pour 2023-2024

Nous avons eu plusieurs rendez-vous avec SE60 :

A-Thierry BOUVIER : le 1^{er} projet concerne l'éclairage public pour Valécourt et le Bourg : changement en LED. Le chantier n'aura probablement pas lieu en 2023 du fait des nombreuses demandes des communes à SE60 notre commune n'est pas prioritaire puisque la moitié de nos lampadaires sont déjà en LED. D'ailleurs cela a permis de faire 50% d'économie.

D'autre part, nous n'avons délibéré que pour le changement de 50 % de l'éclairage public donc un nouveau dossier à faire pour la 2^{ème} tranche des travaux. Nous attendons le devis. Je dois dire qu'avec les changements d'interlocuteur (nous en sommes au 3^{ème}) nous n'avons pas été bien conseillés.

B-Laura CATRY : Nous avons rencontré, Thierry et moi, M. Yohan BOUCAUT notre nouvel interlocuteur pour un 2^{ème} sujet : l'enfouissement des lignes électriques aériennes du Marais, à l'occasion du renforcement en 2024 du réseau d'eau pour le hameau du Marais jusqu'à Vaudancourt commandés par la CCVT. Ce projet risque d'être compromis vu le prix de du mètre linéaire de l'enfouissement : entre 350 et 450 euros. Nous espérons que la CCVT et SE60 pourront mutualiser leur service afin de rendre ce projet réalisable.

Nous remercions en tout cas la conseillère G. Michelin qui a porté particulièrement à notre attention sur l'aspect hors norme de l'installation du réseau d'eau au Marais ce qui a permis de pousser le dossier du renforcement du réseau d'eau dans ce sens.

M. BOUVIER : de toute façon, tous les documents nous montraient qu'il fallait mettre le réseau aux normes.

M. GRISVARD : et particulièrement la borne à incendie.

Julie PAJOT : c'est important et utile d'avoir des conseillers dans chaque hameau.

C- Mme CATRY : afin de faire des économies d'énergie nous avons demandé un diagnostic énergétique pour la salle des fêtes, au chargé de projet énergétique de SE60.

M. GRISVARD : à l'aide d'une caméra thermique, il a repéré les espaces de la salle où il y a des fuites de chaleur. Il nous a donné des conseils d'isolation simple à réaliser.

Il a déposé un enregistreur de température pendant 4 semaines afin d'avoir un diagnostic plus fin.

Laura CATRY : et il nous conseille de changer les portes de la salle, elles ferment mal et de demander des devis, Il nous a invité à baisser le chauffage la nuit de 17 à 16°C mais nous attendons le résultat final du diagnostic.

11. Choisir une date pour la journée Hauts-de-France Propre à Montjavoult :

Julie PAJOT : cette année, les dates du week-end de nettoyage bénévole des bords de route organisé par la Région Hauts-de-France sont le 17, 18 et 19 mars. Après discussion le conseil est d'accord pour se fixer sur le dimanche 19 mars et sur un itinéraire qui va du Vouast à Beaugrenier et retour par le chemin de randonnée.

Julie PAJOT se charge de l'inscription de Montjavoult à cette action.

12. Point sur le projet construction d'une école

Laura CATRY : Depuis 2021 l'école d'Hadancourt-le-Haut-Clocher, est trop petite, une nouvelle classe a été installée dans la salle des fêtes. M. le Maire d'Hadancourt a bien mentionné que cette installation ne pouvait être que provisoire. Le directeur d'école nous a alerté encore cette année : en 2025 il n'y aura de nouveau pas assez de place dans l'école actuelle.

La commune de Montjavoult s'est engagée donc, avec les communes d'Hadancourt et de Serans à étudier un projet de construction d'une nouvelle école. Nous nous sommes réunis plusieurs fois avec les 2 autres communes et il est le moment d'en rendre compte aux habitants dans le cadre du conseil municipal

Christophe COUTURIER (Président du SIVOM, Syndicat Intercommunal Mixte) : Avec l'occupation par moitié de la salle des fêtes, cela réduit de moitié aussi l'espace de la cantine, la situation n'est pas durable. Les effectifs continuent à augmenter avec l'exode urbain vers les campagnes. La commune a proposé un terrain sur LE BOURG et la Commune d'HADANCOURT a proposé un terrain de son côté.

Le conseiller ADTO, Aide Départementale au Territoires de l'Oise, a conduit les différentes réunions, afin de construire petit à petit le projet en fonction des contraintes géologique, du PLU, des besoins de l'école, du budget des communes, en fonction de ce que l'inspection d'Académie peut soutenir.

La 1^{ère} étude a montré que le coût d'une construction sur Montjavoult-Bourg était bien plus élevé en raisons des travaux de terrassement nécessaires vu la pente et de l'aménagement de la voirie. L'étude s'oriente donc vers l'installation de l'école sur Hadancourt.

Il faut que l'emplacement de l'école choisi puisse accueillir l'agrandissement de l'école si nécessaire au cas où d'autres communes voudraient nous rejoindre.

Julie PAJOT : Nous devons avoir conscience que de ne pas continuer à étudier la possibilité d'installer l'école à Montjavoult oriente définitivement la construction de l'école à Hadancourt.

Laury FARINACCIO : Lors de la réunion entre conseillers nous avons conclu que nous n'avons pas d'autre choix que de s'engager dans l'étude d'une construction sur Hadancourt.

Matthieu GRISVARD : Les coûts de la voirie communale pour la commune Montjavoult si l'école était à Montjavoult serait à prendre en compte. Nous n'avons pas trouvé un autre terrain qui conviendrait, on ne peut pas ajouter de la circulation sur Beaugrenier. On peut observer que dans les villages pourvus d'une école, des parents continuent à accompagner leurs enfants et suivent en voiture le transport scolaire, ce qui créer des bouchons si la voirie communale n'est pas adaptée.

2 trajets de bus de ramassage scolaire seront nécessaires afin d'améliorer le temps de transport des élèves.

S'il y a des propriétaires de terrain qui souhaitent faire un don à la commune, nous sommes preneurs !

M. COUTURIER : Le SIVOM fera l'emprunt bancaire.

Mme PAJOT : Peut-être que la commune devra aussi faire un emprunt pour abonder le remboursement des emprunts.

Mme CATRY : Peut-être pas besoin car nous avons un remboursement d'emprunt de 35000 euros par an qui se termine dans 5 ans. La trésorière dit que c'est une excellente chose que ce soit le SIVOM qui emprunte.

Michael HUEBER : l'ADTO a dit qu'il faut 3 ans entre le début du projet et la fin de la construction

Stéphanie D'AMIENS, Julie PAJOT: il est important d'organiser une rencontre avec les habitants de Montjavoult pour expliquer le processus du projet de construction d'une école et seraient bienvenus les parents de Hadancourt et Serans ou les élus.

M. GRISVARD : et le conseiller de l'ADTO.

Cherchons une date début avril où la salle est libre.

13. Recherche d'administré pour « le comité des partenaires de la mobilité »

Julie PAJOT explique le processus : il s'agit de définir les grands projets de mobilité (mode de transport) pour les 10 prochaines années.

L'élaboration du diagnostic des besoins sur notre territoire se fait de façon participative : sont consultés lors de réunions et avec des questionnaires, les élus, les acteurs associatifs, les acteurs économiques et les citoyens.

Notre commune a été bien active sur ce sujet.

Le consultant collecte les informations et nous transmet un long document que vous avez reçu et c'est très important que nous relisions tous le document pour y apporter les modifications nécessaires. Pour parfaire l'étude la loi nous engage à faire appel à des citoyens qui se réuniront en comité de consultation.

M. GRISVARD : je trouve que cette étude est trop concentrée sur la CCVT et pas assez sur la mobilité vers la région parisienne.

Mme PAJOT : la CCVT souhaite développer des stations de covoiturage à Lierville par exemple.

La date limite d'inscription est fin février ou début mars, se renseigner sur le site ou la page FB de la Communauté de Commune du Vexin-Thelle

14. Point sur l'hommage à HESSIE et DADO :

Lors de notre 1^{ère} réunion participative, en décembre 2019 avant les élections municipales à laquelle ont participé 45 personnes la question que notre commune rende hommage à l'artiste DADO avait émergé. En janvier 2022 une commission « Patrimoine et Chemin » avait réuni 15 personnes d'horizons différents. La proposition de nommer la salle des fêtes HESSIE et DADO a été discutée et toutes les personnes présentes, dont des conseillers municipaux, avaient approuvé cette proposition. Un compte-rendu de cette commission a été publié dans le bulletin municipal de mars 2022. L'année dernière était déjà bien intense avec la préparation de la cérémonie d'hommage aux justes du village et le sujet de renommer la salle n'a pas été mis à l'ordre du jour du conseil municipal, je vous prie de m'en excuser. Prise dans l'élan de ce beau projet j'ai annoncé lors de la cérémonie des vœux, l'hommage en octobre 2023, en me disant que nous avons le temps d'ici là de préparer ensemble l'hommage et l'exposition.

L'idée est de garder une trace pérenne publique dans notre village.

M. GRISVARD : je ne savais pas qu'il y aurait une exposition. Pourquoi DADO ?

Mme CATRY : Parce que DADO est un artiste internationalement connu, qu'il a vécu avec HESSIE à Hérouval (Montjavoult) depuis les années 60 jusqu'en 2010, que son œuvre est imprégnée du Vexin. Des œuvres sont titrées « l'école de Montjavoult », « Hérouval », « Courcelles-les-Gisors » où il a habité. Il a peint aussi sur les murs de la léproserie de Gisors.

M. GRISVARD : il a peint aussi sur tes murs.

Mme PAJOT : ce n'est pas un peintre populaire mais des tableaux de DADO sont exposés au Centre Georges Pompidou et au musée Guggenheim de New-York. Si on ne connaît pas DADO, en tout cas ces lieux sont des références.

M. GRISVARD : Et pourquoi HESSIE ?

Parce que HESSIE aussi est une artiste. Elle a toujours eu un travail artistique, de façon confidentielle. Elle a cependant exposé aussi à Beaubourg dans le cadre d'une exposition de 200 femmes artistes. Le Musée d'Art Moderne de Paris est en train d'acquérir une œuvre d'elle. Elle a réalisé une œuvre qui n'a été reconnue que tardivement, elle a eu une vie très difficile. Alors qu'elle a eu 80 ans, un galeriste est venu pour lui dire qu'il s'occuperait de son œuvre. Il a restauré tout son travail qui était resté caché chez elle. Elle mérite aussi d'être honorée.

L. FARINACCIO : C'était la femme de DADO ?

Mme CATRY : oui et ils ont eu 5 enfants ensemble. Une exposition, c'est l'aspect pédagogique de ce projet. Cela permettra aux anciens et aux nouveaux habitants du village de connaître ces 2 artistes Montjoviens.

Nous prendrons le temps d'en reparler pour préparer ce moment. L'idée en cours est de présenter des œuvres de DADO prêtées par des collectionneurs du Vexin.

Les œuvres d'HESSIE sont plus difficiles à avoir car elles n'ont pas été acquises par des particuliers du Vexin, il faudra en parler avec son Galeriste.

M. GRISVARD : Alors ce serait une exposition des œuvres de HESSIE et DADO.

HESSIE et DADO est un nom trop long je pense, n'as-tu pas peur qu'à l'usage on n'appelle la salle que « HESSIE ». Je pense qu'il vaudrait mieux mettre DADO et HESSIE. Ou même d'appeler la salle des fêtes DADO et la salle de la cantine HESSIE.

Mme PAJOT : Nous sommes en charge de l'histoire de la commune. DADO était très rayonnant mais nous avons appris que DADO, a étouffé la reconnaissance du travail d'HESSIE. On est pas loin de l'oubli, il faut faire attention. C'est de notre responsabilité. Je pense que de lier leur 2 noms permet de garder leur histoire et l'histoire du village.

Edith FARINACCIO : je ne connais pas HESSIE mais je connais DADO.

Thierry BOUVIER : Il faut que le nom choisi pour la salle des fêtes soit fonctionnel. Je suis pour seul nom, celui de DADO. Et c'est important que les décisions soient prises en conseil municipal.

Mme D'AMIENS : Une exposition qui met en valeur l'interaction des 2 artistes chacun d'une façon différente avec leur environnement et les habitants est intéressante, je suis très partante. Nommer la salle HESSIE et DADO, c'est un long nom mais c'est une jolie idée. Appeler « La cantine » HESSIE, je ne sais pas trop, pour ma part j'avais un peu insisté pour garder le nom de « La Cantine » pour garder une trace de l'école à Montjavoult.

Tout cela est à réfléchir.

Christophe COUTURIER : Il n'est pas nécessaire de tout compliquer : dans la mesure où HESSIE était une artiste aussi, ce n'est pas une question de parité, son nom peut être mis à côté de celui de DADO, avant ou après, cela n'a pas d'importance, je suis d'accord pour mettre les 2.

M. HUEBER : aussi d'accord pour rendre hommage aux 2 artistes d'une façon ou d'une autre, d'accord pour l'exposition des 2 artistes.

L. CATRY la fille d'HESSIE et DADO, avec qui nous étions en commission ce week-end sait que nous nous réunissons en conseil municipal aujourd'hui et que le projet doit être validé d'abord par les conseillers.

Pas de grande décision aujourd'hui, il faut continuer les échanges, faire émerger les idées, ne pas passer à côté d'élément important, créer un comité d'organisation et qu'il y ait bien des aller-retour entre le comité ou la commission et le conseil municipal, comme pour l'organisation de la cérémonie d'hommage où nous avons longuement élaboré la formulation « hommage au réseau de villageois

engagés dans des actes de résistance et de solidarité pendant la seconde guerre mondiale, à Madame Jeanne Lamboux, habitante de Montjavoult, déclarée Juste parmi les nations et à tous ceux qui ont gardé le secret ».

L'idée n'est pas de mettre une petite plaque mais plutôt une enseigne sur la poutre en façade de la salle, sur une proposition de Pascal CATRY, de la faire en zinc, gratuitement.

Il y a d'autres espaces publics ou moments forts de l'année pour lesquels nous pourrions mettre en avant d'autres figures du village : un sportif ? Un résistant ? Un acteur ? Un autre artiste ?

15. Questions diverses :

Laura CATRY : La boîte du défibrillateur est installée sur la salle des jeunes, côté rue de la mairie, à côté de l'abri bus, non loin de la salle des fêtes, de la Maison d'assistantes Maternelles et de la mairie. Merci à Laury pour le suivi de ce dossier. Un prochain rendez-vous sera pris pour l'installation du matériel et la formation à son utilisation.

Laury FARINACCIO : nous avons chacun reçu le courrier d'un administré afin de nous signaler l'efficacité d'une association qui gère les chats errants, « Loumargot » en alternative de l'association référente actuelle, nous le remercions. Je vais reprendre contact une dernière fois avec les « animaux du 27 » et si je rencontre encore des difficultés, je contacterai « Loumargot ».

Mme D'Amiens : cet administré s'est beaucoup investi dans la capture des chats errants afin de les faire stériliser et ainsi éviter leur prolifération, les problèmes d'hygiène et d'équilibre écologique que cela engendre.

Laura CATRY : afin de sensibiliser les habitants à ce sujet, ce serait bien de faire un article dans le bulletin municipal.

M. GRISVARD : Avec Edith et Laura, nous avons eu un rendez-vous avec le service du département, ils étaient 3 dont le responsable du centre routier départemental du Chaumont-en-Vexin, afin de leur montrer l'urgence de la réfection de la voirie à Beaugrenier. Ils nous ont annoncé que la réfection sera faite en 2024 dans la continuité des travaux qui seront fait jusqu'à Vaudancourt. Nous avons pu leur montrer les dispositifs que nous avons mis en place pour faire ralentir la circulation des véhicules et faciliter la circulation des piétons. Nous avons présenté le projet de stationnements alternés qu'ils ont approuvé. Les marquages seront donc faits au printemps. Le chargé de la compétence « eau » à la CCVT était aussi au rendez-vous, Monsieur Florent LERQUIER, il nous a donné une piste intéressante vers une solution concernant le trop-plein de la mare de Beaugrenier : le DIG Je vous demanderai de m'aider dans les démarches.

Thierry BOUVIER : avec Matthieu et Laura, nous sommes allés repérer les aménagements que nous devons faire pour assainir le stationnement du car à Valécourt. Actuellement son stationnement cause de gros dégâts. On a prévu de mettre de la grave calcaire de part en d'autre de la chaussée afin que le car ne s'enfonce pas, que des voitures puissent stationner et que les enfants n'aient pas les pieds dans la boue.

Mme CATRY : les dégâts ont été signalés au service départemental de l'Oise, j'ai demandé que le car ne reste pas stationné plusieurs minutes à la station Valécourt. Normalement il ne le fait plus. Nous tenons à ce que ce que le ramassage scolaire perdure à Valécourt comme dans les autres hameaux.

- Thierry BOUVIER : Il faudra un bail pour la location du terrain

M. GRISVARD : il faudra demander à l'agence LAMY.

J. PAJOT : je vous informe qu'il a été recensé 504 habitants à Montjavoult pour 2022

M. GRISVARD : Commission Voirie le 7 avril. Venez nombreux.

L CATRY : - appel aux associations : demandez vos subventions jusqu'au 10 mars date limite.

- Une maison est inoccupée au Vouast. Je suis en contact avec la tutrice de la propriétaire qui est en EPHAD. Je souhaite que cette maison trouve un propriétaire pour l'occuper car actuellement, elle se dégrade et malgré le changement des serrures il a encore de la circulation dans la maison. Je crains un incendie. Pour qu'elle soit mise en vente il faut l'accord du juge des tutelles et cela prend du temps visiblement.

- Un tas de bois de chauffage occupe une parcelle communale privée du côté d'Hérouval, sans autorisation. Nous avons mené l'enquête : le propriétaire du bois dont est issu ce tas a été trouvé. Sur le conseil de l'association des Maires de l'Oise, nous lui avons donné le choix entre le dégager et signer un bail. Il nous a dit que l'acheteur du bois allait le retirer dans la semaine. Ce qui n'a pas été fait. Nous allons recevoir le propriétaire en mairie prochainement.

- J. PAJOT : cette année 2023 il y aura les élections sénatoriales, en juin. Il faut que notre conseil se renseigne.

- La fête communale avec notre beau feu d'artifice en 2023 aura lieu le samedi 8 juillet.

- L CATRY : ne pas oublier de mettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal le prix de la concession pour les caves-urnes.

- Suivi des travaux « Vitrail » « Presbytère » « grille de la prison » : l'hiver n'est pas propice mais bien penser à relancer les entreprise pour le printemps.

L'ordre du jour est épuisé, Madame Laura CATRY, mairesse, clôt la séance du conseil municipal. Il est 22h30.